

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

juillet 2019

RAPPORT DU JURY

Technicien supérieur de l'environnement

Session 2018

2019-333-TSE-ConcPro



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Rédacteur

Pierre MAILLET – MTES – DGALN, président du jury

Aurélien BARBOIRON, ONCFS

Isabelle DECOUDUN, AFB

Référence(s) intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE.....	4
1.1 - Le contexte réglementaire.....	4
1.2 - La composition du jury.....	4
2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE.....	4
2.1 - Déroulement de l'épreuve.....	4
2.2 - Résultats attendus.....	5
2.2.1 - Filière faune, flore, milieux aquatiques.....	5
2.2.2 - Filière faune terrestre et ses habitats.....	5
2.2.3 - Filière biodiversité et écosystèmes.....	6
2.3 - Résultat de l'épreuve écrite.....	6
3 - L'ÉPREUVE ORALE.....	6
3.1 - Déroulement.....	6
3.2 - Résultats de l'épreuve orale.....	7
3.3 - Statistiques.....	8
4 - OBSERVATION GÉNÉRALES.....	8

Rapport général du président du jury

Pierre MAILLET – Attaché Principal d'Administration de l'Etat

CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'ENVIRONNEMENT SESSION 2018

1 - CONTEXTE

1.1 - Le contexte réglementaire

La session 2018 du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n°2001-586 du 5 juillet 2011 portant statut particulier du corps des techniciens de l'environnement ;
- l'arrêté du 12 avril 2017 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2002 fixant les modalités du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;
- l'arrêté du 6 juin 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;
- l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;
- l'arrêté du 14 septembre 2018 fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) supérieur(e) de l'environnement ouvert au titre de l'année 2018.

1.2 - La composition du jury

Le jury était composé de :

Pierre MAILLET, MTES, président du jury ;
Aurélie BARBOIRON, ONCFS
Isabelle DECOUDUN, AFB

Les membres du jury attestent que l'impartialité d'aucun d'entre eux n'a été mise en cause par des intérêts particuliers ou par des éléments de leurs activités passées ou présentes.

2 - L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITE

2.1 - Déroulement de l'épreuve

96 candidats étaient inscrits et 81 se sont présentés. Le taux d'absence a été de près de 15 %.

L'épreuve ne présentait pas de difficultés particulières et consistait en une mise en situation réaliste d'un technicien de l'environnement traduisant des conditions réelles d'exercice du

métier.

Les candidats devaient, d'une part, démontrer leur capacité de synthèse en utilisant les documents et, d'autre part, être force de proposition et d'organisation managériale.

Les candidats disposaient en effet de tous les éléments pour répondre aux questions mais devaient aussi s'appuyer sur leurs expériences et connaissances propres pour répondre notamment à la dernière question.

Les membres du jury ont accordé une attention particulière à la forme du devoir, en particulier à la qualité de l'orthographe.

Les membres du jury ont convenu d'équilibrer les sujets en retenant le principe de proposer trois questions pour chaque sujet. Le barème de notation était identique aux 3 sujets.

Le barème de notation des questions était le suivant : cinq points pour la première question, sept points pour la seconde et huit points pour la troisième.

Pour chaque réponse, un nombre précis de lignes était demandé. Lors de la vérification du respect de cette règle, le jury a pris en compte la taille de l'écriture des candidats.

2.2 - Résultats attendus

2.2.1 - Filière faune, flore, milieux aquatiques

Les différentes questions ont permis de s'assurer des capacités du candidat à s'approprier le sujet sur une mission de terrain pratique, sur la gouvernance eau et sur sa déclinaison départementale.

Trois copies sur vingt-sept ont été jugées hors sujet.

Pour les autres, le sujet a été bien traité. La fluidité de la rédaction, l'articulation des paragraphes, l'orthographe et la présentation ont influé sur la notation.

2.2.2 - Filière faune terrestre et ses habitats

Dans l'ensemble, tous les candidats ont bien su s'approprier le sujet et gérer le temps imparti pour l'épreuve. Seul un candidat ne semble pas avoir eu le temps de répondre à la dernière question.

La première question permettait aux candidats de s'imprégner du sujet et de faire une synthèse rapide des différents documents fournis dans le dossier mis à leur disposition.

Une attention particulière a été portée à la qualité rédactionnelle et synthétique de la réponse (rédaction d'une brève définition de la haie ou du bocage, présentation claire entre les différents enjeux environnementaux, économiques, sociologiques ou paysagers, etc.)

La deuxième question consistait à lister les différentes réglementations en vigueur permettant de protéger les milieux bocagers et, dans un second temps, d'écrire différentes situations réglementaires correspondant à divers cas observés par des agents de l'ONCFS.

Concrètement les résultats attendus étaient les suivants :

- Citation précise des principaux textes en vigueur avec un rappel succinct sur leurs portées géographiques et temporelles
- Descriptif des différents cas proposés avec un rappel fait, au cas par cas, sur la légalité de la situation ou au contraire les réglementations enfreintes et la nature des infractions constatées.

L'aspect clair et synthétique de la réponse était fortement encouragé.

La troisième et dernière question consistait à proposer une méthode de travail destinée à définir un mode d'action cohérent à mettre en œuvre par des inspecteurs de l'environnement face à une problématique d'arrachage de haies.

2.2.3 - Filière biodiversité et écosystèmes

Ce sujet a été retenu par une minorité de candidats.

De manière générale, les neuf copies l'ont bien traité.

Comme pour les autres sujets, la forme des copies a pesé sur la notation.

2.3 - Résultat de l'épreuve écrite

Sujet	Faune, flore, milieux aquatiques	Faune terrestre et ses habitats	Biodiversité et écosystèmes	Ensemble
Nombre de copies	27	45	9	81
Nombre d'admissibles	10	18	6	34
Moyenne	12,96	12,84	13,28	
Nombre de candidats ayant obtenu entre 0 et 5	0	0	0	
Entre 5,25 et 10	5	6	1	12
Entre 10,25 et 12	6	12	2	20
Entre 12,25 et 15	11	19	5	35
Entre 15,25 et 20	5	8	1	14

3 - L'ÉPREUVE ORALE

3.1 - Déroulement

L'épreuve orale s'est déroulée au ministère, à La Défense, du 10 au 13 décembre 2018. Trente-deux candidats ont été auditionnés, chacun durant trente minutes.

Ces auditions auront permis de faire ressortir la personnalité des candidats et d'évaluer leur motivation.

Les dix premières minutes consistaient en une présentation, par les candidats, de leur carrière professionnelle et de leurs aspirations.

Les vingt minutes suivantes ont permis au jury de mieux connaître le parcours des candidats et d'éprouver leur connaissance et leur vision de leur métier et de leur établissement, ainsi que des

grands enjeux généraux. Cela a également été l'occasion d'apprécier leur ouverture d'esprit et leur capacité à travailler en équipe (en position de management ou d'animation).

Lors de cette session 2018, le niveau des prestations a été jugé satisfaisant, voire relevé. Quelques candidats se sont particulièrement distingués.

Le jury a apprécié avec satisfaction le respect par la grande majorité des candidats du temps imparti à la présentation liminaire (dix minutes). Cependant, quelques candidats n'ont pas tenu plus de cinq minutes. Si cet élément n'est pas rédhibitoire, il a eu pour conséquence directe un nombre plus important de questions posées par le jury.

Le jury a constaté que la majorité des candidats avait multiplié les expériences professionnelles, avec souvent plusieurs mobilités géographiques.

Les trajectoires de carrière ont été prises en compte par le jury. Par ailleurs, la clarté de l'expression, la hauteur de vue et la capacité à se projeter sur des fonctions de niveau supérieur ont été valorisées.

Il est particulièrement important pour cette épreuve de démontrer la maîtrise de son métier et de son environnement.

Le jury n'a pas procédé cette année à des mises en situation.

Quelques candidats ont pâti de leur difficulté à faire valoir un jugement personnel, d'un vocabulaire relâché, d'un manque de conviction lors de l'épreuve. Le jury invite les futurs candidats à veiller à ne pas tomber dans ces écueils.

Il va de soi qu'il ne faut pas attendre le dernier moment pour préparer une audition. Le suivi régulier de l'actualité du ministère, une réflexion mûrie sur sa carrière et ses aspirations et un entraînement sérieux doivent permettre de réussir ce type d'épreuve.

3.2 - Résultats de l'épreuve orale

33 candidats étaient admissibles – 32 se sont présentés - 17 candidats ont été admis sur liste principale et 2 sur liste complémentaire.

Les notes se répartissent de la façon suivante :

Nombre de candidats ayant obtenu entre 0 et 5	0
Entre 5,5 et 10	0
Entre 10,5 et 12	16
Entre 13 et 15	4
Entre 16 et 20	12
Total	32

3.3 - Statistiques

Années	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Présents oral	Admis sur LP	Admis sur LC
2008	22	179	169	61	61	22	0
2009	19	146	137	42	42	19	0
2010	19	122	109	47	47	19	0
2011	19	99	96	38	38	19	0
2012	16	81	69	35	35	16	0
2013	17	85	69	35	35	17	3
2014	17	99	81	38	38	17	2
2015	17	95	79	33	32	17	0
2016	18	86	74	36	36	18	0
2017	13	103	89	32	32	13	3
2018	15	95	81	34	33	15	2

4 - OBSERVATION GÉNÉRALES

Une organisation saluée par les membres du jury

Le jury tient à faire part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation matérielle du concours.

La journée préparatoire aux oraux, en raison de la compétence de l'intervenant, a été très utile.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr